



Le 12 juin : le soutien à la lutte contre le travail des enfants ne doit pas flancher

Le 12 juin souligne la Journée mondiale contre le travail des enfants. Cependant, le mois dernier, l'Organisation internationale du travail (OIT) avertit que les efforts déployés pour éliminer les pires formes de travail des enfants se relâchent et appelle à une « campagne mondiale redynamisée ».

C'est un tableau mitigé qui se dégage du rapport *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*¹. Si, selon les estimations mondiales, le travail des enfants tend à diminuer légèrement, il a augmenté chez les garçons et les jeunes de 15 à 17 ans ainsi qu'en Afrique subsaharienne. Il n'y a aucune place pour la complaisance et la bataille est loin d'être gagnée : à l'échelle mondiale, 215 millions d'enfants sont toujours astreints au travail, dont 115 millions dans des travaux dangereux. Malgré l'urgence d'agir, selon l'OIT, relativement peu de pays ont adopté des législations interdisant le travail forcé, la servitude pour dettes, l'esclavage ou l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'enfants aux fins d'activités illicites.

Une situation alarmante

Non seulement cette situation est alarmante, mais les statistiques représentent un minimum absolu. Certains pays ne sont pas dotés d'un système adéquat de statistiques sur le travail des enfants. Il arrive fréquemment que le travail des enfants échappe aux inspections lorsque ces derniers n'ont plus de famille, sont retenus de force sur leur lieu de travail ou si le travail est effectué au sein de domiciles privés. Ainsi, en marge des statistiques se dissimulent les visages de millions de filles obligées de travailler comme

¹ Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de mai 2010.

domestiques à l'abri des regards, derrière les portes closes. Dépourvues de toute forme de protection sociale ou légale, leur bien-être dépend totalement du bon vouloir de leurs employeurs. En outre, selon l'Organisation mondiale de la Santé (2007), près de 40% des naissances dans le monde ne sont pas enregistrées. Un enfant qui n'est pas enregistré est une « marchandise » plus attirante pour un trafiquant d'enfants. L'invisibilité des enfants non enregistrés fait que la discrimination, l'abandon et les abus dont ils sont victimes ont plus de chances de passer inaperçus.

Le Canada rouge

Alors que les gouvernements doivent faire des choix politiques et budgétaires pour éliminer le travail des enfants, « la position du Canada [en matière d'aide publique au développement] a vraiment de quoi nous faire rougir » déplore M. Gerry Barr, président-directeur général du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCIC). Celui-ci se réfère au gel annoncé des dépenses d'aide publique au développement du Canada à partir de 2010-2011, plaçant le Canada en queue de peloton en matière de générosité internationale, se classant 18^e sur 22 pays donateurs. Ce plan va à l'encontre des promesses faites en 2008 selon lesquelles le Canada s'engageait à prévoir une hausse constante de son aide.

Notre responsabilité

Nous ne pouvons nous dégager de notre responsabilité envers tous ces enfants qui sont obligés de travailler. Si la volonté existe, les moyens sont là. Nous devons nous assurer que tous les enfants aient la possibilité d'aller à l'école et de mettre en place des systèmes de protection sociale qui assistent les familles vulnérables – particulièrement en période de crise – en plus de veiller à ce que les adultes aient accès à un travail décent.

« Nos sept années d'intervention en Inde nous ont permis de constater l'ampleur du phénomène du travail des enfants mais aussi la multiplicité de ses causes et la difficulté de l'enrayer par une intervention à court terme », souligne Roxana Robin, fondatrice et directrice générale de l'Aide internationale pour l'enfance (AIPE). Lorsqu'une organisation cesse de s'occuper des enfants travailleurs après six ou douze mois d'intervention, dans 90% des cas, l'enfant retourne travailler car les conditions l'ayant mené au travail persistent. Alors que les bailleurs de fonds vantent les bienfaits du développement durable, ces derniers exigent généralement des résultats à très court terme.

L'AIPE et Amnistie internationale s'associent donc pour lancer un signal d'alarme fort et un appel à l'action. L'engagement envers l'aide publique au développement ne doit rien à la charité. Il repose sur la justice. Il est grand temps d'agir. Si rien n'est fait, le nombre des victimes augmentera.